

1. d'actes installations, électricité, impôts à réaliser à

1. d'actes installations, électricité, impôts à réaliser à

Marché initial : 2.033.577 francs  
Credet : chap. XXXIII article 4

5° - Un avenant avec les établissements Jouhaud et S.F.F.C. qui exercent l'activité en matière

indirect et émergent. Cet avenant a diminue le

leur but de gérer le fonctionnement des établissements

la 1/30 du montant du marché.

6° - Un marché de 1.000.000 francs M. Joger demand leur dire

de dire directement intervenant la veine.

7° - Credet : chapitre XIV, article 3. Un marché de 979.137 francs avec M.

8° - Credet : chapitre XII, article 1. Un marché de 1 million avec l'entreprise

9. de dire directement intervenant la veine.

10° - Un marché de 555.180 francs avec les établissements de construction "Géod. Recourant" pour

11. de dire directement intervenant la veine.

12. de dire directement intervenant la veine.

13. de dire directement intervenant la veine.

14. de dire directement intervenant la veine.

15. de dire directement intervenant la veine.

16. de dire directement intervenant la veine.

17. de dire directement intervenant la veine.

18. de dire directement intervenant la veine.